

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 22 novembre 2019

Délibération n° 2019 – 22/11/2019 – 15

Demande de subvention FEDER

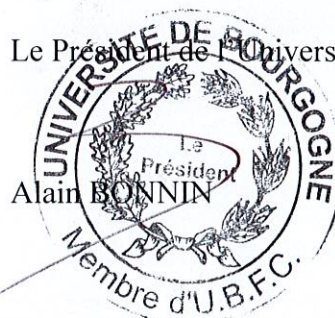
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la recherche rendu en sa séance du 12 novembre 2019

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 13 Membres représentés : 8 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la demande de subvention FEDER déposée par la MSH.**

Dijon, le 25 novembre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,



P.J. : Demande FEDER pour la commission de la recherche du 12 novembre 2019

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Demande FEDER pour la Commission de la Recherche du 12 Novembre 2019

Nom porteur	Equipe de recherche	Titre	Cout total	FEDER	BPI	Autofinancement	TVA
Gilles BRACHOTTE	MSH	COCKTAIL	515 730 €	255 365 €	233 000 €		HT
TOTAL			515 730 €	255 365 €	233 000 €		